

sectorielles et fondées sur des considérations de sécurité et de défense, ainsi que sur des considérations économiques. La France et le Japon appliquent toute une gamme de mesures administratives pour protéger leurs intérêts commerciaux et financiers.

Ces différences au niveau des circonstances et des politiques doivent être prises en considération lorsque l'on tente de définir des normes internationales de comportement : à l'intérieur du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) en ce qui a trait au commerce et dans le cadre des différents instruments de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques) et des Nations Unies régissant les investissements, lesquels comprennent des directives applicables aux multinationales et des principes touchant le traitement juste et équitable que les gouvernements doivent accorder aux investisseurs étrangers.

Personne n'a entièrement raison ni entièrement tort. Il faut toutefois qu'il y ait un équilibre des intérêts entre les États, qui reconnaisse leurs responsabilités nationales et la désirabilité d'un climat commercial et financier relativement libéral à l'échelle internationale. Les multinationales doivent s'engager à participer au développement en respectant les lois et les politiques des pays où elles sont actives, de même que les directives internationales. Cette collaboration permet de réduire au minimum la possibilité d'un nationalisme économique excessif ou irréfléchi qui peut avoir des répercussions négatives ou mener au désastre.

Permettez-moi de prendre quelques minutes pour vous expliquer certaines politiques canadiennes relatives à l'investissement, notamment l'Agence d'examen de l'investissement étranger et le Programme énergétique national. Nous ne croyons pas que les politiques du Canada soient particulièrement uniques. Bien qu'elles aient provoqué une certaine controverse dans les milieux d'affaires internationaux, les préoccupations qu'elles ont suscitées ont probablement atteint leur apogée il y a environ un an. Depuis lors, la conjoncture économique internationale difficile, la prise de conscience que nombre d'autres pays de l'O.C.D.E. prennent des mesures pour atteindre des objectifs semblables à ceux du Canada, et nos propres efforts pour simplifier et expliquer nos politiques ont contribué à les mieux faire comprendre.

La stratégie de développement économique du Canada a toujours été pragmatique, libre de toute idéologie, et fondée tant sur les investissements internationaux que sur les initiatives publiques pour compléter les investissements nationaux privés. Le secteur ferroviaire canadien, qui se compose du Canadien National, propriété de l'État, et du Canadien Pacifique, qui est le plus important réseau ferroviaire détenu par des intérêts privés et qui jouit de l'appui tant du gouvernement que des investisseurs étrangers, illustre bien cette tradition. Plus récemment, le gouvernement a créé Pétro-Canada en tant que société de la Couronne pour faire concurrence à des sociétés privées détenues par des intérêts nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier ; il s'agit là d'un autre exemple de l'approche canadienne du développement.